



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

frais de transport

Question écrite n° 118887

Texte de la question

M. Georges Colombier attire l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur la loi du 11 février 2005 relative au handicap. Un article prévoit la prise en charge du transport des personnes handicapées. Faute de décret d'application, cette prise en charge des transports quotidiens n'est toujours pas en place. Cette situation pénalise de nombreuses familles. Il désire connaître ses intentions en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Georges Colombier](#)

Circonscription : Isère (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118887

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 février 2007, page 1733